

# R E G L E M E N T I N T E R I E U R

## 2009 / 2010

Le règlement intérieur est établi en fonction de règles d'ordre général éditées par le règlement type des écoles françaises et par les indications de l'Agence pour l'Enseignement Français à l'Etranger. Il est adapté aux conditions locales de fonctionnement et revu chaque année, adopté lors du premier conseil d'école.

### 1- HORAIRES :

Lundi, vendredi : **8h15 à 12h15 et 14h15 à 16h15.**

Mardi, jeudi: **9h15 à 12h15** (8h15 pour les élèves concernés par l'aide personnalisée) **et 14h15 à 16h15.**

Mercredi de **8h15 à 12h15.**

Ces horaires sont décalés de 15 minutes pour les CM2 installés sur le site PMF: 8h00-9h00-12h00-14h00-16h00.

### 2- ENTREES / SORTIES

Les élèves des classes élémentaires entrent par le portail élémentaire (ils ne sont pas autorisés à traverser la cour de l'école maternelle). Une carte individuelle d'identité et d'accès est fournie à chaque élève en début d'année.

Les élèves des classes maternelles entrent par le portail maternelle (ils ne sont pas autorisés à traverser l'espace primaire).

#### • CLASSES MATERNELLES :

☺ Les entrées et les sorties se font uniquement par le portail maternelle sur la **rue 61300**. Les enfants sont reçus à la porte de la classe aux horaires d'accueil indiqués ci-dessous : les parents doivent eux-mêmes accompagner leur enfant. En aucun cas, les enfants de maternelle ne doivent arriver seuls dans la classe.

👏 **Entrées :** Le portail ferme à 8h25, 14h25. Au-delà de ces horaires, les enfants passent par le portail élémentaire où un billet de retard leur sera remis (cf les retards).

<b>CLASSES MATERNELLES :</b> 🛎 <b>LUNDI – VENDREDI</b> 🛎						
8h05- 8h25		12h05-12h15		14h05-14h25		16h05-16h15
ACCUEIL	Classe	SORTIE	Repas	ACCUEIL	Classe	SORTIE

<b>CLASSES MATERNELLES :</b> 🛎 <b>MARDI – JEUDI</b> 🛎							
8h05- 8h15	9h05-9h25		12h05-12h15		14h05-14h25	16h05-16h15	
Accueil puis soutien	Accueil	Classe	SORTIE	Repas	ACCUEIL	Classe	SORTIE

Classes maternelles 🛎 <b>MERCREDI</b> 🛎		
8h05- 8h25		12h05-12h15
ACCUEIL	Classe	SORTIE

🛎 **Sorties :** Les parents doivent eux-mêmes venir chercher leurs enfants dans la classe aux horaires de sorties indiqués.

🗑 **Sorties :** En cas d'impossibilité, les parents désigneront par écrit une ou plusieurs personnes autorisées à le faire à leur place. Un enfant ne pourra être remis à une personne non inscrite sur cette liste

👏 **Sorties :** Le portail ferme à 12h20, 16h20.

👏 **Sorties :** Il est impératif de respecter les horaires de sorties, et de venir chercher les enfants à l'heure. Tout retard donnera lieu à un avertissement ; trois avertissements dans le mois donneront lieu à une convocation et à un courrier. Les retards supplémentaires seront signalés par écrit à Monsieur l'Inspecteur de l'Education Nationale.

👏 **Sorties :** Après la sortie des classes, il n'est pas autorisé, de rester dans l'école, ni dans la cour, notamment sur les jeux extérieurs. L'accès à ces jeux est strictement interdit à toute personne en dehors du temps de classe. En cas de non respect de cette règle, l'école ne pourrait être tenue responsable d'un accident éventuel.

• **CLASSES CP, CE1, CE2, CM1 (site Robert Desnos) :**

☺ **Entrées :** Afin de permettre aux parents et aux enfants d'attendre l'ouverture de l'école, une zone d'attente (le sas) est mise à leur disposition, 10 minutes avant l'ouverture par les enseignants. Les enfants y sont sous l'entière responsabilité de leurs parents, car elle n'est pas surveillée.

☺ **Entrées :** Dès que le portail ouvre à 8h05 et 14h05, la surveillance des enfants est assurée par les enseignants qui en prennent la responsabilité.

Sauf rendez-vous convenu à l'avance avec l'enseignant ou le directeur, les parents ne sont pas autorisés à pénétrer dans l'enceinte de l'école.

👉 **Entrées :** L'entrée en classe et la fermeture du portail se font à 8h15, 14h15.

<b>CLASSES CP, CE1, CE2, CM1: LUNDI - VENDREDI</b>						
8h05- 8h15		12h15		14h05-14h15		16h15
ACCUEIL	Classe	SORTIE	Repas	ACCUEIL	Classe	SORTIE

<b>CLASSES CP, CE1, CE2, CM1: MARDI – JEUDI</b>						
8h05- 8h15	9h05-9h15		12h15		14h05-14h15	16h15
Accueil puis soutien	Accueil	Classe	SORTIE	Repas	ACCUEIL	Classe SORTIE

<b>CP, CE1, CE2, CM1, MERCREDI</b>		
8h05- 8h15		<b>12h15</b>
ACCUEIL	Classe	SORTIE

☺ **Sorties :** Aux heures de sorties, les élèves sont accompagnés en rang par leurs enseignants vers la sortie ; ils sont éventuellement remis aux responsables des services de cantine, de garderie ou des clubs.

Les autres enfants sont libérés au portail; dès lors, ils passent sous l'entière responsabilité de leurs parents.

☺ **Sorties :** Pour faciliter la sortie des élèves, les parents attendent leur enfant sur le parvis, derrière les barrières, face au lieu de rendez-vous indiqué sur les murs du parvis.

👉 **Sorties :** Il est impératif de respecter les horaires de sorties, et de venir chercher les enfants à l'heure.

👉 **Sorties :** L'école et le portail ferment à 12h25, 16h25.

• **CLASSES CM2 (site Pierre Mendès France):**

☺ Les entrées et les sorties se font par le portail du collège, rue Arroussafi, selon les horaires indiqués ci-dessous.

☺ **Entrées :** Afin de permettre aux parents et aux enfants d'attendre l'ouverture de l'école, une zone d'attente est mise à leur disposition, sur le parvis, dès 7h30. Les enfants y sont sous l'entière responsabilité de leurs parents.

☺ **Entrées :** A 7h50, la cour des CM2 est ouverte, la surveillance des enfants est assurée par les enseignants qui en prennent la responsabilité.

Sauf rendez-vous convenu à l'avance avec l'enseignant ou le directeur, les parents ne sont pas autorisés à pénétrer dans l'enceinte de l'école et du collège.

👉 **Entrées :** L'entrée en classe et la fermeture du portail se font à 8h00.

<b>CLASSES CM2: LUNDI - VENDREDI</b>						
7h50- 8h00		12h00		13h50-14h00		16h00
ACCUEIL	Classe	SORTIE	Repas	ACCUEIL	Classe	SORTIE

<b>CLASSES CM2: MARDI – JEUDI</b>						
7h50- 8h00	8h50-9h00		12h00		13h50-14h00	16h00
Accueil puis soutien	Accueil	Classe	SORTIE	Repas	ACCUEIL	Classe SORTIE

<b>CP, CE1, CE2, CM1, MERCREDI</b>		
7h50- 8h00		12h00
ACCUEIL	Classe	SORTIE

☺ **Sorties :** Aux heures de sorties, les élèves sont accompagnés en rang par leurs enseignants vers la sortie ; ils sont éventuellement remis aux responsables des services de

cantine, de garderie ou des clubs.

Les autres enfants sont libérés au portail; dès lors, ils passent sous l'entière responsabilité de leurs parents.

☺ **Sorties :** Pour faciliter la sortie des élèves, les parents attendent leur enfant sur le parvis.

👉 **Sorties :** Il est impératif de respecter les horaires de sorties, et de venir chercher les enfants à l'heure.

👉 **Sorties :** L'école et le portail ferment à 12h10, 16h10.

### **3- RESTAURANT SCOLAIRE**

Le restaurant scolaire fonctionne les lundis, mardis, jeudis et vendredis, en deux services successifs. Admissions et fonctionnement obéissent à un règlement intérieur propre à ce restaurant.

En cas de besoin, une commission examine les demandes et prononce les admissions.

L'encadrement est assuré par des animateurs et des surveillants sous le contrôle du surveillant général. L'inscription peut être remise en cause en cours d'année (changements familiaux, indiscipline...); la réponse aux actes d'indiscipline est graduée et l'exclusion demeure exceptionnelle.

### **4- ABSENCES - RETARDS**

Toute absence sera justifiée par écrit, éventuellement par un certificat médical. En cas de doute sérieux sur l'état de santé, il est recommandé de ne pas envoyer l'enfant à l'école.

Les retards ne doivent être qu'exceptionnels. Les élèves retardataires doivent se présenter à l'administration, où un billet de retard leur sera remis et enregistré. Trois retards donnent lieu à un avertissement oral aux parents, cinq retards donnent lieu à un avertissement écrit, sept retards sont signalés à Monsieur l'Inspecteur de l'Education Nationale. Tout retard est également inscrit sur la carte individuelle d'identité.

### **5- A L'INTERIEUR DE L'ECOLE**

Un élève entré dans l'école, ne peut en sortir sans permission. Aucun élève ne sera autorisé à quitter l'école avant l'heure de fin de cours, à moins que ses parents eux-mêmes ou une personne accréditée par eux et par écrit ne viennent le chercher.

Les élèves doivent avoir une tenue propre et correcte. L'hygiène des cheveux devra être régulièrement contrôlée.

Les élèves ne doivent pas dégrader les locaux, le matériel scolaire, les plantes et les arbres de l'école.

Tout geste ou parole pouvant porter atteinte à l'intégrité physique ou morale d'autrui est interdit.

L'accès des véhicules est réservé aux seuls véhicules du personnel, de service ou de livraison.

### **6- OBJETS PERSONNELS**

**Il est interdit d'apporter à l'école des objets et ou jeux de valeur ou dangereux et susceptibles de blesser.** Il est déconseillé de porter des bijoux sur soi et interdit d'apporter de l'argent à l'école sauf dans le cadre de ventes organisées par celle-ci. L'école décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol. Pour éviter toute confusion ou perte de vêtements ou objets, il est souhaitable que ceux-ci soient marqués au nom de l'enfant.

**Les jeux électroniques ne sont pas autorisés. Le téléphone portable est strictement interdit.**

Un carton d'objets trouvés est disponible aux portails. Les vêtements abandonnés dans la cour et non récupérés seront offerts à une association de bienfaisance deux fois par an après avoir prévenu les parents.

### **7- LIAISON ENTRE LES FAMILLES ET L'ECOLE**

Les échanges généraux se font par voie d'affichage aux entrées de l'école, et par l'intermédiaire du cahier de liaison ou du cahier de textes, selon les classes, et par le biais du site internet de l'école,

Les parents doivent les consulter régulièrement, et signer dans le cahier les informations dont ils ont pris connaissance.

Les directeurs reçoivent les parents sur rendez-vous (Tél : 71.957 526 et 71 958 300).

L'accès à l'école n'est pas permis aux parents pendant les heures de cours, sauf autorisation exceptionnelle du directeur.

Les parents qui sont amenés à s'absenter de façon durable et éloignée, sont invités à le signaler à l'école.

### **8- BIBLIOTHEQUE**

Chaque bibliothèque possède son propre règlement. Tout livre perdu ou détérioré sera remplacé par la famille.

### **9- LIVRET SCOLAIRE**

Le livret scolaire sera retourné après signature des parents **dans les 48h**. En cas de parents séparés, celui qui n'a pas la garde de l'enfant peut demander une copie du livret.

### **10- VIE A L'ECOLE**

Les relations parents-enseignants doivent toujours être placées sous le signe du respect mutuel et de la courtoisie. En toute circonstance, l'école doit rester un lieu de paix, de sérénité et de convivialité.

Aucune distribution de tracts ou journaux ne sera admise dans les classes à l'exception du matériel de vote en début d'année et de toutes les informations liées au fonctionnement de l'établissement.

Les parents élus au Conseil d'école pour un an, représentent l'ensemble des parents et des élèves lors des conseils d'école.

Les panneaux d'affichage situés aux entrées sont réservés à l'administration.

L'Association des parents d'élèves dispose de son panneau dans l'entrée principale. Celle-ci est autorisée à distribuer des documents afférents à son activité après approbation des directeurs.

Dans tous les cas, aucun affichage n'est autorisé sans l'approbation préalable des directeurs, matérialisée sur l'affiche par le cachet de l'école.

### **11- CLUBS**

Les activités péri-scolaires, sous la responsabilité du bureau de l'Association, sont proposées aux enfants. Les dispositions particulières de fonctionnement sont remises aux parents lors des inscriptions.

### **12-GARDERIES**

L'école a signé une convention avec des garderies-cantines privées. A ce titre, elles sont autorisées à entrer dans l'école pour faciliter le transfert de responsabilité.

Un enfant inscrit à une garderie privée sera obligatoirement remis à cette garderie.

### **13-SANCTIONS**

En cas d'indiscipline grave ou répétée, après concertation entre la famille et l'équipe éducative, une sanction adaptée pourra être prise par le chef d'établissement.

Règlement adopté lors du conseil d'école du mardi 1er décembre 2009.

Le directeur des cycles 1 et 2 : Sébastien GIBERT

Le directeur du cycle 3: Yves GORI